



Recycle NB



RAPPORT ANNUEL | 2017

TABLE DES MATIÈRES

Vision, mission, rôle	3
Directions stratégiques	4
Message du président de la Commission	5
Partenariats	6
Défis et possibilités	8
Réduction des déchets	10
Programme d'intendance des pneus	12
Programme d'écologisation de peinture	14
Programme de récupération de l'huile et du glycol	16
Plan d'écologisation de produits électroniques	18
Éducation et sensibilisation du public	20
Recyclage à valeur ajoutée	22
Transparence et reddition de comptes	24
Gouvernance de la commission	24
Composition et structure	24
Membres et mandats	25
Présence aux réunions	26
Comité de direction	26
Comité des finances et de l'audit	27
Comités consultatifs de l'industrie	27
Programme d'intendance des pneus	28
Programme d'écologisation de peinture	28
Programme de récupération de l'huile et du glycol	28
Programme d'écologisation de produits électroniques	28
Conformité et application de la loi	29
Être financièrement viable	29
Rapport des auditeurs indépendants	30
Bilan	32
État des résultats	33
État de l'évolution des actifs nets	34
État des flux de trésorerie	35
Notes afférentes aux états financiers	36
Tableau 1 - Programme d'écologisation de peinture	43
Tableau 2 - Programme d'écologisation de peinture	43
Tableau 3 - Programme de récupération de l'huile et du glycol	44
Tableau 4 - Programme d'écologisation de déchets électroniques	44
Acronymes et glossaire	45



Pneus recueillis :

1 078 000

Taux de récupération : 75,1 %

Points de collecte : 715



Peinture recueillie :

334 728 L

Peinture recyclée : 245 682 L

Taux de récupération : 72,3 %

Points de collecte : 60



Huile recueillie :

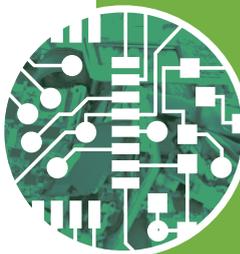
3 728 890 L

Huile recyclée : 9 449 867

(y compris 5 720 977 litres pour la récupération d'énergie)

Taux de récupération : 90,8 %

Points de collecte : 177



Déchets électroniques recueillis :

799 tonnes métriques

Points de collecte : 64

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Serge Rousselle, c.r.
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres de la Commission et du personnel, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2017. Le rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le président de la commission,



Rod Borden
Recycle NB

AU-DELÀ DES DÉCHETS

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'atteinte de l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB accentuera le dialogue avec la population du Nouveau-Brunswick pour parler d'environnement et démontrer que les déchets peuvent aussi être une ressource précieuse, sans compter que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

AJOUTER DE LA VALEUR

Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur à tous les déchets et veut assurer la stabilité à long terme des programmes grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux marchés de produits recyclés..

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB s'est engagé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens de s'améliorer à cet égard.

ÊTRE FINANCIÈREMENT VIABLE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la conjoncture économique difficile.

« Notre vision se concrétise dans un plan à long terme visant à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Si nous voulons laisser à nos enfants et petits-enfants un environnement propre et salubre, nous devons tout faire pour réduire notre consommation, réutiliser ce que nous avons déjà et recycler le plus possible. C'est simple, mais l'effet est considérable. C'est la raison pour laquelle la commission de Recycle NB a été ravie en 2017 d'approuver un plan d'écologisation pour la toute dernière des matières désignées et de renouveler le plan d'une autre matière désignée.

La commission a approuvé le plan d'écologisation des produits électroniques et accueilli l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) comme partenaire de l'industrie pour le programme de recyclage. Ce programme, lancé le 30 mars, a recueilli 799 tonnes de déchets électroniques dès la première année.

Le programme de récupération de l'huile et du glycol usagés a débuté en 2014. À la lumière des résultats obtenus en trois ans par le programme, nous avons approuvé le nouveau plan d'écologisation le 8 décembre 2017. UOMA s'avère un excellent partenaire pour le programme, et nous poursuivrons ce partenariat pour continuer à recycler les produits usagés à base d'huile des résidents du Nouveau-Brunswick.

La mise en œuvre d'un troisième programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) illustre bien le changement qui est en train de se produire dans la gestion des déchets au Nouveau-Brunswick. La REP est une politique environnementale qui donne lieu à un partenariat en faveur de l'environnement entre les gouvernements, l'industrie et les consommateurs. C'est une approche efficace et efficiente pour protéger l'environnement.

Les programmes de recyclage dépendent du soutien et de l'engagement des gens du Nouveau-Brunswick. Chaque année, les résidents recyclent des millions de pneus, des millions de litres d'huile, des centaines de milliers de litres de peinture et des centaines de tonnes de matériel électronique. Nous tenons à souligner leurs efforts. Une majorité de Néo-Brunswickois nous ont dit qu'ils veulent que Recycle NB communique avec eux et leur donne de l'information sur le recyclage. Nous allons donc maintenir nos efforts pour renseigner le public sur l'importance du recyclage et des programmes de gestion des matières désignées.



Le président de la Commission,

A handwritten signature in black ink that reads "Rod A Borden". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Rod Borden
Recycle NB

PARTENARIATS

Recycle NB gère les programmes de gestion des matières désignées du Nouveau-Brunswick au moyen de partenariats avec l'industrie, les gouvernements, les autorités locales et les collectivités. La peinture, le matériel électronique ainsi que l'huile et le glycol sont des matières visées par des programmes de REP (responsabilité élargie des producteurs), ce qui signifie que ce sont les producteurs qui gèrent et financent les programmes.

Les propriétaires de marque de l'industrie choisissent un mandataire pour gérer le programme en leur nom. Recycle NB travaille en étroite collaboration avec le mandataire de chaque programme pour s'assurer que le programme satisfait aux exigences législatives et aux besoins des résidents du Nouveau-Brunswick.

De plus, Recycle NB collabore étroitement avec les 12 commissions de services régionaux de la province et leur division des déchets solides, puisqu'il s'agit d'acteurs majeurs dans le système de gestion des déchets.

Recycle NB a aussi formé un partenariat avec Habitat pour l'humanité pour offrir des logements abordables et sécuritaires à des familles à faible revenu tout en assurant une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus hors d'usage. Habitat pour l'humanité utilise des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans ses projets de construction domiciliaire partout dans la province.



Les pneus



Notre partenaire du programme de recyclage des pneus est la TRACC (Tire Recycling Atlantic Canada) à Minto. Cette entreprise locale recueille les pneus provenant des garages partout dans la province, les déchiquette et les transforme en une variété de produits de caoutchouc neufs, comme des tapis pour le bétail, des surfaces de terrains de jeux, du paillis de jardinage et des bases de cônes de signalisation oranges. L'entreprise emploie plus de 60 personnes.

La peinture



La Product Care Association gère le programme de recyclage de la peinture au Nouveau-Brunswick. Cette association de gestion responsable établit le système de collecte et de transport des restes de peinture. L'organisme à but non lucratif a un programme de recyclage de la peinture ReGénération dans huit provinces canadiennes.

L'huile et le glycol



UOMA Atlantique, qui représente les propriétaires de marque de l'industrie de l'huile, compte plus de 150 membres au Nouveau-Brunswick. L'organisme, géré par un conseil d'administration, est chargé de la collecte, du transport et du recyclage des produits à base d'huile ou de glycol usagés. UOMA Atlantique a plus de 170 points de récupération de l'huile et du glycol au Nouveau-Brunswick.

Les produits électroniques



L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) est un organisme à but non lucratif dirigé par l'industrie qui gère des programmes de recyclage réglementés dans plusieurs provinces et territoires du Canada. L'ARPE s'assure que les produits électroniques en fin de vie sont manipulés de manière sécuritaire et sans danger pour l'environnement. Les produits recueillis au moyen du programme de recyclage sont envoyés pour être traités à des recycleurs audités et approuvés.

Les commissions de services régionaux

Les commissions de services régionaux offrent des services d'élimination des déchets solides aux municipalités, aux collectivités rurales et aux districts de services locaux dans leurs régions respectives, ce qui comprend donc l'exploitation des sites d'enfouissement et des postes de transfert, la coordination des divers programmes de recyclage, la manutention des déchets dangereux et la promotion du compostage.

Habitat pour l'humanité



Habitat pour l'humanité Canada est un organisme confessionnel national à but non lucratif qui œuvre à faire un monde où chacun a un endroit sécuritaire et décent pour vivre.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

La responsabilité élargie des producteurs (REP)

Comment impliquons-nous l'industrie dans la gestion en fin de vie de ses produits? Y a-t-il des façons de libérer les gouvernements locaux et les contribuables des coûts de recyclage tout en protégeant mieux l'environnement? La réponse réside dans la façon dont nous finançons et gérons les programmes de réacheminement des déchets.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une politique environnementale qui donne à l'industrie l'occasion d'assumer son obligation de gérer la fin de vie de ses produits. En vertu de cette politique, il revient à l'industrie de concevoir et de financer des programmes de réacheminement pour ses produits et emballages.

L'industrie peut offrir elle-même le programme de recyclage de ses matières ou travailler en partenariat avec les autorités locales de gestion des déchets. Dans un cas comme dans l'autre, le financement des programmes relève de l'industrie, et non des contribuables.

Depuis que le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme principe stratégique, de nombreuses provinces cherchent à faire l'application et la promotion de cette politique. L'intention est de graduellement adopter des programmes de REP pour les produits et matières prioritaires.

Toutefois, étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et

nationaux, il se pourrait que le Canada, étant un marché restreint, ne soit pas assez puissant pour influencer la dimension environnementale de la conception des produits ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la REP, d'autres mesures pourraient être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions

relatives aux substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale, des ententes volontaires ainsi que toute autre mesure comme des normes, des interdictions, des directives ou des outils éducatifs.

Gestion des emballages et imprimés

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP au Canada.

Cinq provinces canadiennes ont un plan d'écologisation des emballages et imprimés pour les déchets domestiques (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Québec).

Un programme de REP pour les emballages et imprimés réacheminerait environ 65 % des déchets résidentiels qui sont actuellement éliminés dans les lieux d'enfouissement du Nouveau-Brunswick chaque année.

Recycle NB poursuit son dialogue avec les autres provinces de l'Atlantique, les commissions de services régionaux, d'autres parties prenantes clés et l'industrie au sujet d'un programme de gestion des emballages et imprimés.

En plus de ce que ce dialogue nous a appris, la réalisation d'un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre ont donné aux gouvernements des outils pour examiner l'avenir du recyclage des déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique. Le document est disponible sur le site Web de Recycle NB à www.recyclenb.com.



Politique chinoise sur les déchets de l'étranger

Depuis janvier 2018, la Chine applique une norme plus stricte pour les matières qu'elle accepte de recycler.

La nouvelle norme s'applique aux plastiques, aux textiles et au papier mixte. Le niveau de contamination de ces produits ne peut dépasser 0,5 %. Les matières très souillées, comme le papier ou le plastique auquel sont mêlés du verre ou des particules de nourriture, ne répondront pas à la norme.

S'assurer que les matières satisfont à la nouvelle norme représente un défi pour les autorités responsables de la gestion des déchets, l'industrie et les citoyens. Il faudra produire des matières plus propres afin que le niveau de contamination se situe sous le seuil de 0,5 %, sinon les matières recyclables se vendront à des prix plus bas, nécessiteront un traitement secondaire dans les installations de tri ou, dans le pire des cas, seront éliminées dans des sites d'enfouissement.

Des changements dans la collecte et le tri des matières recyclables réduiront la contamination et amélioreront la valeur des matières. Quand les programmes exigent

que les gens séparent le papier du verre, des plastiques et des métaux, les matières vendues sont alors plus propres et valent plus.

La solution passe également par de nouveaux marchés pour les matières, l'expansion des marchés intérieurs pour les matières recyclées et une plus grande capacité d'entreposage à court terme des matières. Des normes plus élevées et des règlements plus rigoureux en matière de recyclage, y compris des interdictions de déchargement dans les sites d'enfouissement, feront avancer la situation.

Tout aussi important est la mise en œuvre de bons programmes d'intendance par l'industrie pour toutes les matières concernées.

En confiant aux producteurs la gestion en fin de vie de leurs produits, on libère les contribuables des coûts du recyclage et on crée des partenariats avec l'industrie. En étant responsable de la gestion en fin de vie de ses produits, l'industrie trouvera des moyens de revoir la conception des produits et de réduire leur emballage. Les programmes d'intendance créent un cadre pour le développement et l'amélioration continus de programmes et mènent à une meilleure utilisation des ressources.

Économie circulaire

Si on regarde la situation dans son ensemble, on constate qu'une économie circulaire offre des possibilités de réduire les déchets et d'utiliser de nombreuses matières de façon plus efficace et efficiente, pas seulement les matières touchées par la politique chinoise.



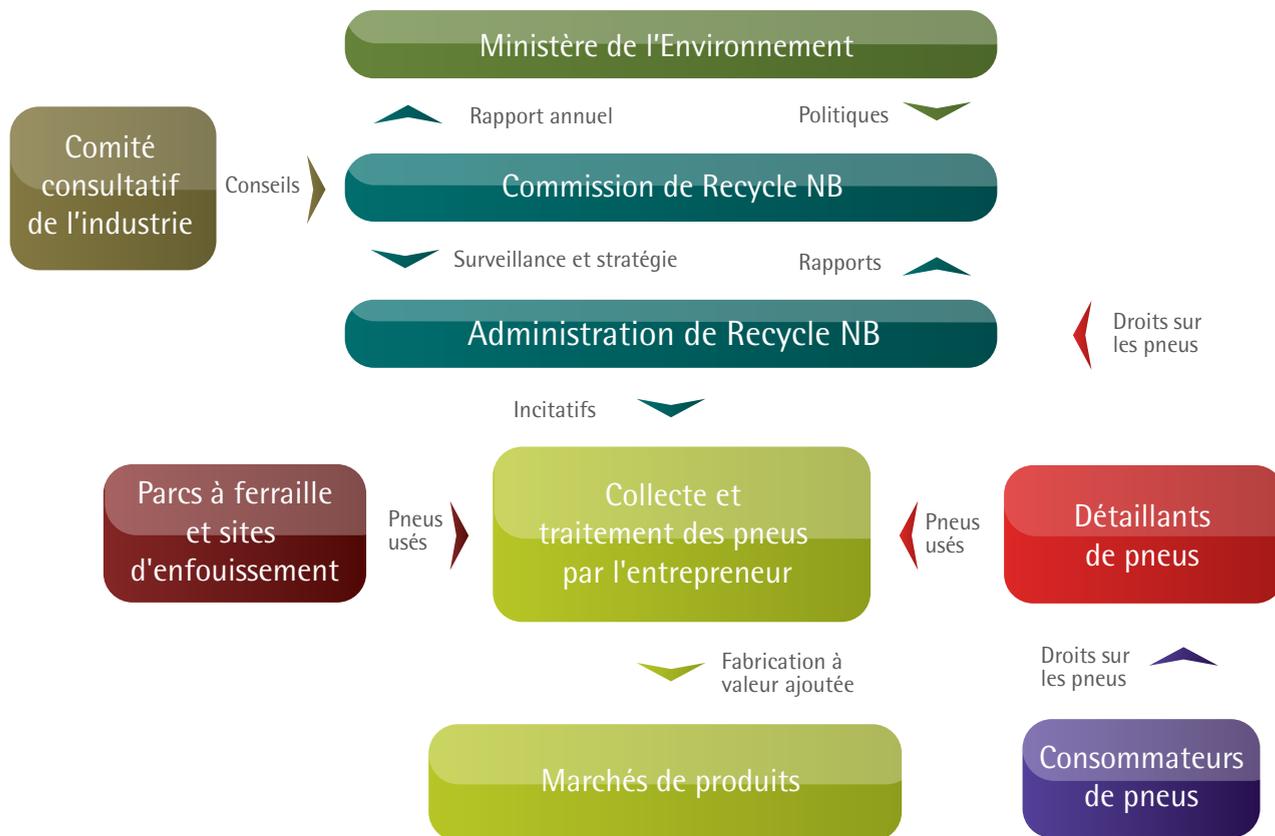
Le programme WRAP (Waste and Resource Action Program) au Royaume-Uni définit l'économie circulaire comme une solution de rechange à l'économie linéaire traditionnelle (fabriquer, utiliser, éliminer). Dans une économie circulaire, les ressources sont utilisées le plus longtemps possible, la valeur maximale est extraite des ressources durant leur utilisation et, à la fin de la vie utile des produits et des matières, les ressources sont récupérées et réutilisées.



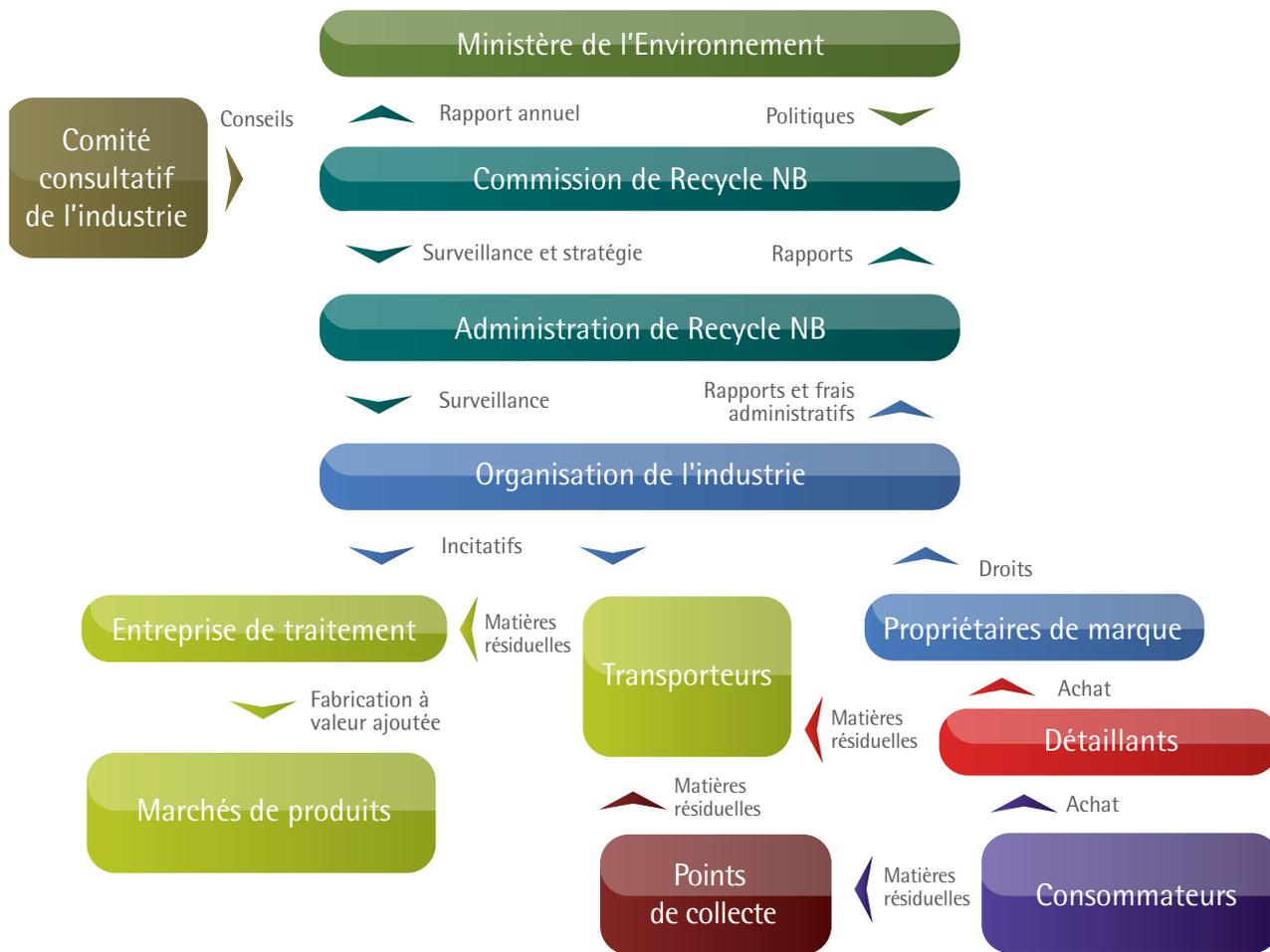
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB veillera à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'atteinte de l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

Modèle du PIP pour les intervenants



Modèle d'un programme REP pour les intervenants



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 20 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée.

Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la TRACC (Tire Recycling Atlantic Canada Corporation) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires assure à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord.



Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien être du côté de l'approvisionnement en matières recyclées. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie provinciale.

Réalisations

Cette année, nous avons apporté des améliorations à notre capacité et à notre base de données en matière de vérification de façon à exercer un suivi et une surveillance plus efficaces. De plus, nous avons analysé et cartographié le processus de vérification afin de produire un document de référence facile à lire et à comprendre pour le personnel et les titulaires d'immatriculation faisant l'objet d'une vérification.



Ventes de pneus en 2017

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent les droits à Recycle NB, et les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage. Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

Pneus vendus (équivalents de pneu de passager) : 1 434 000 EPP (1 347 000 en 2016)

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Pneus vendus*	1 099 000	1 266 000	1 336 000	1 347 000	1 434 000
Pneus recueillis*	1 026 000	1 093 000	1 097 000	1 140 000	1 078 000
Taux de récupération	93,4 %	86,3 %	82,1 %	84,7 %	75,1 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB veille à ce que la qualité des services soit à la hauteur afin que le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB applique les processus suivants :

- analyse des rétroactions et prise de mesures pour améliorer le programme;
- analyse du plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme;
- analyse des tendances et des modèles;
- étalonnage pour faire des comparaisons avec des programmes semblables ailleurs.

Collecte de pneus en 2017

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus recueillis (équivalents de pneu de passager) : 1 078 000 EPP (1 140 000 en 2016)

Taux de récupération des pneus : 75,1 % (84,7 % en 2016)



Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Traitement des pneus en 2017

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage recueillis sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et d'éliminer la nécessité d'effectuer des vérifications d'inventaire fréquentes. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Au cours de l'année, Recycle NB a retenu au hasard 20 détaillants pour la vérification. Deux entreprises ont été retirées de la liste, car elles avaient cessé leurs activités. Sur les 18 entreprises vérifiées, 3 sont en train de remplir une autoévaluation, et 1 autre doit le faire. Tous les autres détaillants ont remis les droits qu'ils devaient et sont en règle.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et confié à l'organisme la responsabilité du Programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick.

En juin 2008, Recycle NB a accepté l'association Product Care comme mandataire des propriétaires de marque de peinture inscrits au programme. Product Care a mis au point le programme du plan d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture pour satisfaire au *Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick*. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1er avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan d'écologisation de peinture offre aux intervenants de l'industrie un cadre pour gérer un système de recyclage qui est transparent et rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme d'écologisation de peinture pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts.



Certification Écologo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement et les plus sécuritaires. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. En Amérique du Nord, il existe seulement deux certifications principales : Écologo et Green Seal Seal. L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir de restants de peinture et de teinture pour usage domestique récupérés. Ces produits ont des émissions de composés organiques volatils (COV) très faibles, ce qui les rend admissibles à la certification Écologo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council.

Réalisations

On compte 60 points de collecte de la peinture au Nouveau-Brunswick. Cette année, près de la moitié (27) de ces dépôts ont un programme de réutilisation de la peinture. Le programme offre sans frais la peinture de meilleure qualité



retournée par le public. Environ 1 131 litres de peinture ont ainsi été donnés aux consommateurs grâce au programme de réutilisation de la peinture, une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2016.



Ventes de peinture

Alors que les acheteurs de peinture utilisent la majeure partie du produit qu'ils achètent, il arrive qu'ils doivent se débarrasser de restants non utilisés. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage. Au 31 décembre 2017, on comptait 60 propriétaires de marque détenant une immatriculation du programme d'écologisation de peinture. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Product Care s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé avoir vendu un volume liquide estimé à 4 799 118 litres de produits visés par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2016 ont été de 4 654 046 litres.

Ventes de peinture

Année	Volume liquide estimatif (litres)
2017	4 799 118
2016	4 654 046
2015	4 674 947
2014	4 593 235
2013	5 491 670

Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux points de collecte de la province. Au moment de son lancement le 1^{er} avril 2009, le programme comptait 46 points de collecte pour la peinture. Au 31 décembre 2017, on comptait 60 points de collecte. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (y compris des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (bouteilles consignées).



Le programme fournit aux points de collecte des bacs de récupération réutilisables et autres récipients tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs pleins aux points de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs pleins à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs pour être recyclée.

Les points de collecte et les participants au programme peuvent être fiers, car le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées

par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. Les matières non visées, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter de façon considérable les coûts d'exploitation, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture.

Le programme a permis de recueillir **334 728** litres de peinture durant l'année. Voici un résumé du volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et les méthodes d'élimination :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	1 131	0,3 %
Recyclage	245 682	72,3 %
Récupération d'énergie	30 093	8,9 %
Site d'enfouissement	62 935	18,5 %
Total	339 841	100 %

*Le volume total comprend les produits de peinture traités durant l'année.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclé durant l'année.

Contenants recueillis et recyclés (tonnes)			
Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)
2017	67,5	4,7	19,5
2016	72,3	4,2	13,6

La quantité de contenants recyclée montre l'efficacité du programme et augure bien pour l'atteinte des buts du programme.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et

des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ».

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement.

Le gouvernement provincial a mis en place un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le Règlement 2012-92 afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être gérées.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017 le 6 novembre 2013. Le programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014.

Tout comme le programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). Donc, les producteurs doivent s'occuper de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits et en payer les coûts.

Au lieu que chaque propriétaire de marque établisse son propre programme de

récupération, l'industrie a formé UOMA (La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique). UOMA exploite un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, qui sont les propriétaires de marque et les premiers importateurs des produits désignés de l'huile et du glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages. En effet, cela assure des économies de coûts, des règles du jeu équitables pour l'industrie et un accès aux points de récupération aux consommateurs à l'échelle de la province.

Réalisations

Nouveau plan de gestion

À la lumière de la performance du programme au cours des trois dernières années, la commission de Recycle NB a eu le plaisir d'approuver le nouveau plan d'écologisation de l'huile et du glycol de UOMA (Société de gestion des huiles usées de l'Atlantique). Le plan, que la commission a approuvé le 8 décembre 2017, couvre la période 2018-2022.



Ventes et collectes

Conformément au *Règlement sur les matières désignées* afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement, UOMA fournit des données sommaires sur les ventes et la récupération de l'huile et du glycol pour l'année civile.

Ventes d'huile

UOMA compte 171 membres qui vendent des produits au Nouveau-Brunswick.

En 2017, UOMA a rapporté des ventes totales de 14 859 680 litres de produits à base d'huile. Notons qu'une partie de l'huile récupérée est brûlée. En se fondant sur les études, Recycle NB et UOMA ont établi que le taux d'huile récupérable au Nouveau-Brunswick représente 70 % de la quantité vendue. Par conséquent, un total de 10 401 776 litres pouvait être récupéré en 2017. De cette quantité, 5 720 977 litres (55 %) a été brûlée dans de petites fournaies approuvées au Nouveau-Brunswick, ce qui laisse 4 680 799 litres à récupérer. UOMA a recueilli et recyclé 3 728 890 des litres disponibles (35,8 %).

Collecte d'huile

UOMA a 186 points de récupération de l'huile et le glycol dans la province, et sept entreprises recueillent les produits d'huile usagés dans la province. En 2017, UOMA a recueilli 3 728 890 litres d'huile. Si on considère les 5 720 977 litres brûlés, le taux de collecte et de recyclage est de 90,8 %. L'objectif du programme est un taux de récupération de 50 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (LITRES)*
2017	3 728 890
2016	3 690 751
2015	3 309 612
2014	3 319 285

*55 % de l'huile usée qui peut être récupérée au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaies approuvées, pour un taux de collecte et de recyclage de 90,8 % en 2017.

Vente et collect de filtres à huile

Le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick en 2017 a été de 1 435 612 unités. UOMA a recueilli 965 880 unités, ce qui représente 317 694 kg. Le taux de récupération de 62,7 % dépasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (EN KG)
2017	317 694
2016	296 820
2015	285 839
2014	272 138

Contenants à huile recueillis

Au total, 461 102 kg de contenants d'huile ont été vendus en 2017. De ce total, 438 047 kg étaient récupérables. UOMA a recueilli 261 149 kg de contenants, ce qui donne un taux de récupération de 59,6 % et dépasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	CONTENANTS À HUILE RECUEILLIS (EN KG)
2017	261 149
2016	244 722
2015	246 419
2014	131 646

Ventes et collecte de glycol (antigel)

En 2017, un total de 2 054 397 litres de glycol a été vendu dans la province, dont 924 479 litres étaient récupérables. Le volume récupéré a été de 107 482 litres, soit 11,6 % du produit, ce qui est loin de l'objectif de récupération de 50 %. La collecte du glycol est faible partout au pays. Pour tenter de comprendre les raisons de ce faible taux, UOMA mène actuellement une étude nationale sur le recyclage du glycol, qu'elle prévoit achever d'ici la fin de 2018.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (EN LITRES)
2017	107 482
2016	120 860
2015	120 063
2014	96 165

Contenants de glycol (antigel) recueillis

Au total, 43 213 kg de contenants récupérables ont été vendus en 2017. De ce total, UOMA a recueilli 11 770 kg (27,2 %) comparativement à l'objectif de 50 %.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (EN KG)
2017	11 770
2016	7 729
2015	8 010
2014	4 691



PLAN D'ÉCOLOGISATION DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Chaque année, des milliers de tonnes d'appareils électroniques se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Les téléviseurs, les ordinateurs, les appareils photo numériques et les systèmes audio-visuels contiennent des matières dangereuses comme le cadmium, qu'il faut éviter de déverser dans nos sites d'enfouissement. Ces articles contiennent aussi des matières comme l'or et le cuivre, qui peuvent être récupérées et utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

Le gouvernement provincial a établi un programme de gestion des déchets électroniques en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Le Règlement 2015-247 modifie le *Règlement sur les matières désignées* et établit les exigences du programme.

Le programme a commencé ses activités le 30 mars 2017.

L'ARPE gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

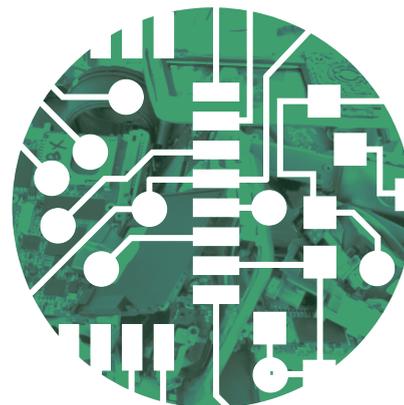
L'ARPE est un organisme à but non lucratif dirigé par l'industrie qui gère des programmes de recyclage dans neuf provinces canadiennes. L'ARPE travaille au nom des propriétaires de marque pour gérer des programmes de recyclage du matériel électronique en fin de vie qui est visé par la réglementation REP provinciale.

Comme pour les programmes de recyclage de la peinture et de l'huile et du glycol, le programme pour les déchets électroniques est un programme de responsabilité élargie des producteurs, ce qui signifie que les propriétaires de marque de l'industrie assument les coûts associés au programme de recyclage.

Réalisations

La commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de produits électroniques remis par l'ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques) le 12 janvier 2017.

Suivant cette approbation, l'ARPE a nommé un directeur du programme de recyclage



des déchets électroniques pour le Nouveau-Brunswick et travaille avec diligence pour assurer l'accès au programme aux gens de toute la province, on l'on compte 64 points de collecte. Pour faciliter les choses pour les consommateurs, l'ARPE a conclu des contrats avec plusieurs centres de remboursement des consignes de bouteille du Nouveau-Brunswick, qui agissent comme récupérateurs du programme. De plus, l'ARPE travaille avec des entreprises du Nouveau-Brunswick pour transporter en toute sécurité les matières recueillies et les livrer aux entreprises de traitement. Carrefour Environnement Saguenay-Chicoutimi à Edmundston est l'un des partenaires de l'ARPE pour le traitement d'une partie du matériel électronique.

Matières recueillies

Le poids total du matériel électronique en fin de vie recueilli entre le 31 mars 2017 et le 31 décembre 2017 s'élève à 799 tonnes métriques.

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2017	799



Matières gérées selon les différentes méthodes

Le programme encourage la réutilisation du matériel électronique, mais il assure aussi le recyclage en toute sécurité de toutes les matières en fin de vie.

GESTION DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES	POURCENTAGE DU TOTAL
Réutilisation	0,69
Recyclage	90,65
Récupération (énergie)	0,37
Élimination	8,29
Total	100

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées, et l'ARPE s'assure que le plus de matières possibles sont récupérées, puis réutilisées dans de nouveaux processus de fabrication.



Matière / composante	% du flux des matières	Traitement
Verre de plomb	33,75 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre.
Plastique	19,31 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	25,63 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	1,60 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	0,40 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	6,77 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux précieux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils et câbles	0,53 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Orientation stratégique

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en faisant valoir que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.



Réalizations

En réponse aux gens du Nouveau-Brunswick qui ont exprimé leur désir de recevoir de Recycle NB de l'information sur le recyclage, nous avons poursuivi nos efforts de communication dans les publications locales, les médias parlés, les journaux, des publications en ligne ainsi que le site Web, la page Facebook et la ligne d'information de Recycle NB.

Cette année, Recycle NB a remporté un prix MARCOM pour son rapport annuel de 2016. Les prix MARCOM soulignent la créativité des professionnels du marketing et des communications. Le concours de 2017 a reçu 6 500 candidatures provenant de partout aux États-Unis, du Canada et d'ailleurs dans le monde. Des gagnants sont choisis dans plus de 300 catégories représentant diverses formes de médias et de communications.



Lancement du programme de recyclage des déchets électroniques

En mars, Recycle NB a collaboré avec l'ARPE pour organiser une activité de lancement du nouveau programme de recyclage des déchets électroniques à Best Metals, à Fredericton. Les élèves du club environnemental de l'école intermédiaire George Street se sont joints à la célébration, et ils avaient apporté leurs vieux appareils électroniques pour les recycler.



Emballages et imprimés

Cette année, avec l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, Recycle NB a poursuivi le dialogue avec les parties prenantes du Nouveau-Brunswick sur les défis et les possibilités que présentent la mise en place d'un programme de gestion des emballages et imprimés.



Afin d'en apprendre de la Saskatchewan, qui a mis en œuvre un tel programme en 2016, un groupe de travail formé de parties prenantes clés ont rendu visite à des représentants du gouvernement de la Saskatchewan, de gouvernements locaux, des autorités de gestion des déchets et de groupes de défense de l'environnement.

Sensibilisation communautaire

Au cours de l'année, le chef de la direction a poursuivi le dialogue de Recycle NB avec la population et donné des présentations à 21 organisations sur Recycle NB, les programmes actuels pour les matières désignées et l'avenir du recyclage au Nouveau-Brunswick.

Les foires commerciales offrent une occasion de rencontrer les gens en personne pour parler de recyclage, répondre à leurs questions et leur fournir de l'information sur les programmes de recyclage des matières désignées de la province.

Cette année, Recycle NB et ses partenaires de l'industrie ont assisté à 10 événements dans la province et transmis le message sur l'importance du recyclage à environ 4 500 visiteurs à son kiosque.

Médias sociaux

Recycle NB a augmenté sa présence en ligne cette année avec le lancement de sa page Facebook.



Site Web

On peut voir que les résidents du Nouveau-Brunswick cherchent de l'information sur les programmes de recyclage, car le nombre de visites sur le site Web a augmenté pour atteindre plus de 35 000 visites cette année.



Publicité

Pour mieux faire connaître le nouveau programme de recyclage des déchets électroniques, Recycle NB a fait une campagne bilingue en ligne et ajouté une publicité visant les déchets électroniques à sa campagne multimédias.

L'une de nos cibles étant les hommes âgés de 30 à 54 ans, cette année, nous avons diffusé des annonces durant le Super Bowl de la LNF et aussi durant la saison régulière de la LNH et les éliminatoires de la Coupe Stanley.



LE RECYCLAGE À VALEUR AJOUTÉE

Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer la stabilité à long terme des programmes grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux marchés de produits recyclés.

Recycle NB entend tirer la pleine valeur des ressources recyclées.

Le Programme d'intendance des pneus s'est acquis une renommée nationale et internationale pour son degré de réussite à cet égard. Des pays de partout dans le monde communiquent avec le programme dans l'intention d'adapter la formule gagnante à leur propre situation.

On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux et résidentiels. Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, le processus détourne les pneus, la peinture, l'huile et le glycol des sites d'enfouissement sanitaire et reconnaît la pleine valeur de ces ressources.



Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est la mobilisation et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. Le tri quotidien des matières recyclables par la population a une incidence directe sur le résultat net des programmes. On observe un niveau d'intérêt grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Les gens comprennent la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système dans lequel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée à la conception des programmes incite les industries à changer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits



de la TRACC, fabriqués au moins en partie avec des pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit à la demande des consommateurs ou parce qu'un fabricant cherche à accroître sa part de marché.

Les produits recyclés modernes sont de plus en plus reconnus comme de meilleures solutions que les produits fabriqués à partir de matières neuves. Le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. D'ailleurs, Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs



avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau, ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs responsables gravitent vers les biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Quand le programme de récupération de l'huile et du glycol a été lancé au Nouveau-Brunswick, RPM Environmental a établi des installations à Moncton pour recueillir et traiter les contenants de plastique contaminés aux hydrocarbures et leur donner une seconde vie, ce qui assure la réutilisation des contenants et crée des emplois dans cette région.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture, les pneus et l'huile et le glycol montrent que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage.



TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

Recycle NB s'est engagé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens de s'améliorer à cet égard.

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. La variété des antécédents et

des expériences des membres leur permet d'apporter des points de vue différents aux questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans

les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la commission et de ses comités. La commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les parties prenantes interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la commission.



Première rangée: Suzane Arsenaault, Borden P. DeLong, Anne Lévesque. Seconde rangée: Beth McDermott, Bill Sargent, Rod Borden, Erica Barnett, Grant Mitton

MEMBRES DE LA COMMISSION ET MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2017



Rod Borden, président, Saint John (N.-B.)
M. Borden est un enseignant à la retraite et un bénévole actif à Saint John.
Mandat :
du 12 juillet 2015 au 11 juillet 2018



Borden P. DeLong, Brown's Flat (N.-B.)
M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et actif dans divers organismes communautaires.
Mandat :
du 22 septembre 2014 au 21 septembre 2017



Erica Barnett, Minto (N.-B.)
Mme Barnett est thérapeute respiratoire agréée à Fredericton. Elle fait beaucoup de bénévolat à Minto et a siégé au conseil de la Société de la SLA au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.
Mandat :
du 17 juin 2015 au 16 juin 2018



Elizabeth McDermott, vice-présidente, Fredericton (N.-B.)
Mme McDermott est une fonctionnaire à la retraite. Elle est directrice générale de Beth McSolutions et bénévole active dans sa communauté.
Mandat :
du 28 octobre 2015 au 27 octobre 2018



Grant Mitton, B.Sc., ing. à la retraite Moncton (N.-B.)
M. Mitton est un conseiller en santé et sécurité à la retraite. Il est aussi grand amateur de plein air.
Mandat :
du 28 octobre 2015 au 27 octobre 2018



Anne Lévesque, MBA, Lac Baker (N.-B.)
Mme Lévesque a de l'expérience dans le démarrage, la direction et le soutien de petites et moyennes organisations. Elle est directrice générale du Canadian Rivers Institute à l'Université du Nouveau-Brunswick.
Mandat :
du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019



William (Bill) Sargent, Miramichi (N.-B.)
M. Sargent est ancien président de l'Association des centres de remboursement du Nouveau-Brunswick. Il est également titulaire d'une licence de ferrailleur.
Mandat :
du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019



Suzane Arsenaault, Shippagan (N.-B.)
Depuis 13 ans, Mme Arsenaault est directrice d'Avenir jeunesse dans la Péninsule acadienne. Elle travaille en partenariat au développement d'actions à long terme visant l'épanouissement des jeunes de la Péninsule acadienne et leur intégration au marché du travail.
Mandat :
du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La commission a tenu sept réunions en 2017. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
12 janvier	Téléconférence
27 janvier	Fredericton
5 mai	Tracadie
2 juin	Moncton
21 septembre, réunion ordinaire et AGA	Miramichi
8 décembre	Fredericton

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le taux de présence aux réunions de la commission a été de 91 %.

Administrateur	Réunion
Erica Barnett	5/7
Rod Borden	7/7
Borden DeLong	6/6
Elizabeth McDermott	6/7
Grant Mitton	6/7
Anne Lévesque	6/7
Bill Sargent	7/7
Suzane Arsenaault	7/7

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la commission.
- Donner des conseils à la présidence de la commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la commission.

Membres

- Rod Borden
- Beth McDermott
- Grant Mitton
- Suzane Arsenaault

Comité des finances et de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la commission nommés par une résolution de la commission ainsi que du directeur des finances, qui est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

Membres

- Erica Barnett
- Rod Borden
- Grant Mitton
- Bill Sargent

Comités consultatifs de l'industrie

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, les déchets électroniques ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance donne à la commission de Recycle NB la possibilité de profiter de manière efficiente et équitable des connaissances et des conseils des parties prenantes sur différentes questions et initiatives relatives aux programmes. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour aider la commission au sujet des programmes supervisés par Recycle NB. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les intervenants permet à la commission et au personnel de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Grant Mitton, *président*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programme*
- **Détaillants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission de services régionaux Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et entreprise de traitement**, Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*



Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Erica Barnett, *présidente*
- **Recycle NB**, Pat McCarthy, *chef de la direction générale*
- **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, Tim Dietrich (Steven Morneault), *directeur des ventes au détail*
- **Mandataire de la peinture**, Product Care Association, Mark Kurschner*, *président*, Don Shea, *coordonnateur du programme pour le N.-B.*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux Nord-Ouest, Paul Albert, *gestionnaire de l'exploitation*
- **Détaillants de peinture**, Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Entreprise de traitement**, Société Laurentide, Division du recyclage, Mario Clermont, *directeur général*; Brian Tanner, *directeur de l'exploitation*
- **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc., Kevin Sargent**, *président*

* Remplaçant désigné : Mannie Cheung

** Remplaçant désigné : Fred Hamilton



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie :

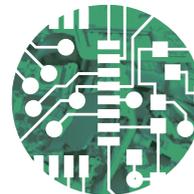
- **Recycle NB**, Beth McDermott, *présidente*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programme*
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline; Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- **Mandataire pour l'huile et le glycol**, UOMA, Jean Duchesneau, *directeur général*; Albert Girard, *consultant*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*; David Bois, *Home Hardware Stores Limited*
- **Entreprise de traitement**, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, *directeur du développement des affaires*, Envirosystems, Stan Rich, *représentant de comptes*
- **Transporteur**, Terrapure Environmental Adam Hayes, *directeur régional*; RPM Environmental Systems Inc.; Bianca Cormier, *coordonnatrice régionale pour les Maritimes*



Programme d'écologisation de produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Anne Lévesque, *coprésidente*; Bill Sargent, *coprésident*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Ricoh Canada Inc. Angie Tinto-Hamood, *gestionnaire, Environnement et durabilité*;
- **Fournisseur de services des propriétaires de marque**, ARPE, Cliff Hacking, *président*; Gerard MacLellan, *directeur général*; Karen Ulmanis, *directrice des programmes pour le Nouveau-Brunswick*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de Kent, Eric Dermers, *directeur de la gestion des déchets solides*
- **Partie prenante du Nouveau-Brunswick**, RESNET, Julie Lavoie, *directrice générale*
- **Transporteur**, GM Rioux, Mélanie Desjardins, *vice-présidente, Opérations et administration*
- **Mandataire de la réutilisation**, Programme des ordinateurs pour les écoles, Roy Crawford, *coordonnateur*.



CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI

Cette année, Recycle NB a accru ses efforts pour aider les entités qui y sont obligées à s'assurer qu'elles respectent les exigences du *Règlement sur les matières désignées*.

Avec l'ajout d'un agent de conformité, Recycle NB est en mesure d'aider les entités obligées à se conformer à mieux comprendre les exigences réglementaires qu'elles doivent respecter et à leur donner de l'information et des conseils pour atteindre cette conformité.

En 2017, les efforts relatifs à la conformité et à l'application de la loi ont porté sur deux éléments clés : l'affichage des écofrais sur les matières désignées vendues aux utilisateurs finals, et l'immatriculation auprès de Recycle NB des propriétaires de marque obligés de respecter la loi.



ÊTRE FINANCIÈREMENT VIABLE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Frederick Square,
rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats, de l'excédent des produits sur les charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi que de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés rapportés dans l'état de la situation financière.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2017, de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
18 juin 2018

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

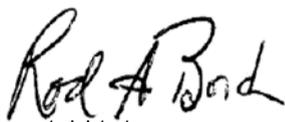
État de la situation financière

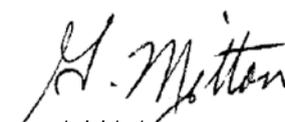
Au 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 661 720 \$	1 618 736 \$
Débiteurs (note 2)	942 667	910 371
À recouvrer des programmes REP (note 3)	115 968	311 201
	3 720 355	2 840 308
Placements (note 4)	660 828	655 217
Immobilisations (note 5)	7 111	7 712
	4 388 294 \$	3 503 237 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	573 753 \$	530 475 \$
Avantages sociaux futurs (note 6)	60 837	52 868
	634 590	583 343
Actif net		
Investis en immobilisations	7 111	7 712
Non affectés	3 746 593	2 912 182
	3 753 704 \$	2 919 894 \$
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	4 388 294 \$	3 503 237 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


administrateur


administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 514 515 \$	5 698 297 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	173 888	165 202
Programme d'écologisation de peinture	68 705	60 949
Programme de déchets électroniques	369 348	288 422
Autre	171 556	42 736
	6 298 012	6 255 606
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	4 739 774	4 975 472
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	173 888	165 202
Programme d'écologisation de peinture (tableau 3)	68 705	60 949
Programme de déchets électroniques (tableau 4)	369 348	288 422
Autre	138 843	19 866
	5 490 558	5 509 911
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	807 454	745 695
Revenus de placement	26 356	24 472
Excédent des produits sur les charges	833 810 \$	770 167 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2017	Total 2016
Solde au début de l'exercice	7 712 \$	2 912 182 \$	2 919 894 \$	2 149 727 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 596)	839 406	833 810	770 167
Variation nette des investissements en immobilisations	4 995	(4 995)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	7 111 \$	3 746 593 \$	3 753 704 \$	2 919 894 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	833 810 \$	770 167 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	5 596	13 819
Charges au titre des avantages sociaux futurs	7 969	11 920
	847 375	795 906
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(32 296)	(134 355)
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir/à payer pour le programme REP	195 233	(294 573)
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	43 278	(74 938)
	1 053 590	292 040
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(5 611)	(9 545)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(4 995)	(9 566)
Augmentation de l'encaisse	1 042 984	272 929
Encaisse au début de l'exercice	1 618 736	1 345 807
Encaisse à la fin de l'exercice	2 661 720 \$	1 618 736 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la *Loi*, les droits perçus par la Commission dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la *Loi*, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. La Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2017	2016
Droits sur les pneus	564 028 \$	554 471 \$
Taxe de vente	299 976	355 900
Fonds en Fiducie pour l'environnement	78 663	-
	942 667 \$	910 371 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

3. Sommes à recouvrer/à payer pour les programmes REP

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes de l'entente de REP, les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration des programmes REP sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Sommes à recouvrer (à payer) pour le programme REP	2017	2016
Programme de récupération de l'huile et du glycol	(92 367) \$	(46 255) \$
Programme d'écologisation de peinture	(90 229)	1 066
Programme de déchets électroniques	298 564	356 390
	115 968 \$	311 201 \$

4. Placements

	2017	2016
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	126 464	125 447
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	108 819	107 947
Compte d'épargne-placement, RBC série A	107 589	106 880
Compte d'épargne-placement, BNE	317 950	314 937
	660 828 \$	655 217 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur comptable nette	2016 Valeur comptable nette
Immeuble - Améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	73 031	72 821	210	246
Matériel informatique	133 940	127 175	6 765	7 168
Équipement opérationnel	1 147	1 011	136	298
	279 053 \$	271 942 \$	7 111 \$	7 712 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 5 596 \$ (13 819 \$ - 2016).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2017	2016
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	52 868 \$	40 948 \$
Coût des services rendus de la période	15 467	13 821
Paiements des avantages sociaux futurs	(7 498)	(1 901)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	60 837 \$	52 868 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de la Commission ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2017	2016	2017	2016
Programme d'intendance des pneus	39 %	41 %	375 488 \$	351 886 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	18 %	19 %	171 024	163 069
Programme d'écologisation de peinture	7 %	7 %	67 836	60 078
Programme de déchets électroniques	36 %	33 %	341 092	283 226
			955 440 \$	858 259 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, la Commission a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

2018	34 809 \$
2019	34 809
2020	34 809
2021	34 809
2022	34 809
Ci-après	121 420
	295 465 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

9. Éventualités

La Commission a signé un contrat, se terminant en février 2021, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Transactions avec des parties liées

La Commission est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, la Commission a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 852 926 \$ (contre 778 420 \$ en 2016), somme qui a été recueillie par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

La Commission a constaté un financement de 170 591 \$ (41 778 \$ en 2016) provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement pour un projet précis. La Commission a comptabilisé ce financement dans les autres revenus. Au 31 décembre 2017, les comptes à recevoir comprennent 78 663 \$ liés à ce financement.

Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2017 correspond à la valeur comptable des actifs.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 – Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits	5 514 515 \$	5 698 297 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 314 422	4 564 628
Salaires et charges sociales	185 565	174 759
Frais généraux et administratifs	114 949	113 513
Communications et traduction	122 638	116 906
Amortissement des immobilisations	2 200	5 666
	4 739 774	4 975 472
	774 741 \$	722 825 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 – Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits	173 888 \$	165 202 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	84 520	80 986
Frais généraux et administratifs	43 608	39 872
Communications et traduction	44 759	41 718
Amortissement des immobilisations	1 001	2 626
	173 888	165 202
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits	68 705 \$	60 949 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	33 525	29 837
Frais généraux et administratifs	16 977	14 353
Communications et traduction	17 806	15 792
Amortissement des immobilisations	397	967
	68 705	60 949
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits	369 348 \$	288 422 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	168 567	140 660
Frais généraux et administratifs	94 233	70 100
Communications et traduction	104 550	73 102
Amortissement des immobilisations	1 998	4 560
	369 348	288 422
	- \$	- \$

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

ACRONYMES

ACANB - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick

ACARP - Association canadienne des agences de recyclage des pneus

ATDA - Atlantic Tire Dealers Association

CCI - comité consultatif de l'industrie

CCME - Conseil canadien des ministres de l'environnement

COV - composés organiques volatils

DMD - déchets ménagers dangereux

EPP - équivalent de pneu de passager (1 PPE =10 kg)

FSC - Forest Stewardship Council

LEED - Leadership in Energy & Environmental Design

PCGR - principes comptables généralement reconnus

PEP - programme d'écologisation de peinture

PIP - programme d'intendance des pneus

REP - responsabilité élargie des producteurs

TRACC - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation Compounds



GLOSSAIRE

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la Loi sur l'assainissement de l'environnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

La **responsabilité élargie des producteurs (REP)** est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

Les **déchets ménagers dangereux (DMD)** désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

Au-delà des déchets est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

L'**équivalent de pneu de passager, ou EPP**, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus recueillis en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. EPP=10 kg.

La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **composés organiques volatils (COV)** sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

NOUVEAU-BRUNSWICK, MERCI!

Nos programmes sont un succès parce que des gens comme vous partout dans la province font l'effort de recycler.



Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Adresse de courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com